

14 nov 2013 -16:41

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2013](#)

Sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet et du secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et aux infractions au signal C3 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement.

Le projet vise à répartir ces infractions en catégories en fonction de la gravité de la menace qu'elles représentent pour la sécurité routière et la mobilité, en précisant le montant des amendes administratives qui y sont liées :

- une infraction de première catégorie (par exemple, ne pas respecter le signal routier E1 - stationnement interdit) est sanctionnée par une amende administrative ou un paiement immédiat (pour le majeur étranger) de 55 euros
- une infraction de deuxième catégorie (par exemple, se garer sur une piste cyclable ou un passage pour piétons) est sanctionnée par une amende administrative ou un paiement immédiat (pour le majeur étranger) de 110 euros
- une seule infraction de quatrième catégorie (arrêt et stationnement sur les passages à niveau), qui est sanctionnée par une amende administrative ou un paiement immédiat de 330 euros

L'arrêté royal du 30 septembre 2005 désignant les infractions par degré en matière de circulation routière ne prévoit pas d'infraction du troisième degré en matière de stationnement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Voir aussi le communiqué de la ministre ci-joint

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>